



**MÉMOIRE DÉPOSÉ À**  
**L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**  
**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION VISANT**  
**les règlements P-06-040 et P-04-047-31**  
**Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)**

**PAR**  
**L'ASSOCIATION DES RESIDANTS ET DES RÉSIDANTES**  
**DES FAUBOURGS DE MONTRÉAL**

**MONTRÉAL, LE 4 DÉCEMBRE 2006**



## TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'ARRFM.....	3
Pourquoi nous nous intéressons au projet du CHUM ?.....	3
Un quartier en construction pour les 10 prochaines années.....	4
Principales préoccupations des résidants pendant et après le chantier...5	
Qualité de l'air	
Pendant les travaux.....	5
Après les travaux.....	6
Accès aux soins de santé	
Pendant les travaux.....	6
Après les travaux.....	7
Accès à la rue De La Gauchetière.....	7
Suggestions et commentaires.....	8
En conclusion .....	9



## **PRÉSENTATION DE L'ARRFM**

L'Association des résidentes et des résidents des Faubourgs de Montréal est une entité légalement constituée depuis 2000. Ses membres sont des résidents du territoire des faubourgs de Montréal, locataires et propriétaires. Le seul critère d'adhésion est d'avoir feu et lieu sur ce territoire.

Les activités de l'Association visent en priorité à faire reconnaître la fonction résidentielle du quartier et à protéger la qualité de vie des résidents – environnement et sécurité. L'Association, qui se veut “une voix pour les résidents”, représente ses membres auprès des tribunes existantes, principalement au niveau de l'arrondissement et de la ville centre.

Le territoire couvert par l'Association s'étend du nord au sud entre la rue Sherbrooke et le fleuve St-Laurent, et d'est en ouest, de la rue Moreau à la rue de Bleury (Robert-Bourassa?), excluant le Vieux-Montréal, qui possède sa propre association de résidents. Ce territoire est compris dans l'arrondissement Ville-Marie (districts St-Jacques et Peter-McGill).

## **POURQUOI NOUS NOUS INTÉRESSONS AU PROJET DU CHUM ?**

En octobre 2004, l'ARRFM joignait les rangs de la *Coalition pour le CHUM au centre-ville* parce qu'elle croyait que l'implantation du CHUM sur l'actuel site de l'hôpital St-Luc représentait un projet structurant pour ce secteur de la ville et qu'il contribuerait à améliorer la qualité de vie des résidents. Elle le croit toujours.

Nous voulons cependant profiter de l'occasion offerte par une consultation publique pour sensibiliser les instances municipales et provinciales aux préoccupations des résidents du centre-ville face à la venue d'un chantier d'une telle ampleur et de l'activité autour d'un hôpital universitaire au vaste rayonnement. Nous voulons également inviter l'arrondissement, la ville et le CHUM à explorer les pistes de solutions que nous proposons.

Finalement, nous croyons que l'implantation du CHUM représente beaucoup d'intérêt pour le centre-ville, mais qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un projet de santé publique. Dans cette perspective, nous considérons qu'il est légitime de s'attendre à ce que la gestion du chantier, et par la suite celle de l'hôpital, se fasse en tenant compte de la santé tant physique que mentale de la population avoisinante.



## **UN QUARTIER EN CONSTRUCTION POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES**

Le quartier dans lequel le chantier de construction s'installera pour quatre, cinq ou six ans est en pleine revitalisation. À la limite du Quartier des spectacles, du Quartier Latin et du Vieux-Montréal, il constituera un des nombreux chantiers à prévoir au cours des 10 prochaines années. Pour n'en nommer que quelques-uns :

- une tour résidentielle au coin des rues René-Lévesque et St-Laurent
- l'édifice du quartier des spectacles à l'angle St-Laurent et Ste-Catherine
- les nouveaux locaux des Ateliers de danse moderne de Montréal à l'angle Ste-Catherine et Clark
- la Maison du développement durable dans le quadrilatère Clark, St-Urbain, René-Lévesque et Ste-Catherine
- un projet résidentiel sur la rue Hotel-de-ville au nord de René-Lévesque
- un projet hôtelier d'envergure à l'ancienne gare Viger
- le chantier de l'UQAM déjà en cours à l'Îlot Voyageur (quadrilatère Berri, Ontario, St-Hubert, De Maisonneuve)
- l'édifice de CACTUS, à l'angle Sanguinet, Ste-Catherine
- etc.

Et dans 10 ans, nous ignorons toujours ce qu'il adviendra des Habitations Jeanne-Mance, dans le quadrilatère St-Dominique, Ontario, Sanguinet, sud de De Maisonneuve.

Nous croyons que parce que le projet de construction du CHUM émane du ministère de la Santé, il devrait être exemplaire en ce qui a trait à la qualité de vie et servir de modèle aux autres chantiers dans le secteur.

C'est en gardant toujours à l'esprit le grand nombre de chantiers au milieu desquels les résidents du quartier auront à vivre pendant plusieurs années qu'il faut comprendre les préoccupations suivantes.



## **PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES RÉSIDANTS PENDANT ET APRÈS LE CHANTIER**

### ***Qualité de l'air***

Il est impossible d'aborder la qualité de l'air sans parler de la principale source de pollution atmosphérique dans le centre-ville : la circulation des automobiles et des camions.

### **Pendant les travaux**

Le chantier du CHUM, avec les embouteillages qu'il ne manquera pas de créer, surtout s'il se déroule en même temps que d'autres chantiers sur les mêmes axes, risque de ralentir passablement la circulation, particulièrement aux heures de pointe quand les automobilistes arrivent de l'autoroute Ville-Marie (sortie Sanguinet) ou s'y dirigent (Viger jusqu'à De Bullion), ou encore arrivent du pont Jacques-Cartier ou s'y dirigent (axe Est-Ouest).

Quand on sait qu'un moteur qui tourne au ralenti produit deux fois plus de gaz d'échappement que le moteur d'un véhicule en mouvement (gouvernement du Canada), il y a de quoi s'inquiéter pour la qualité de l'air dans les environs du chantier.

Les embouteillages créés par le chantier ne sont pas comptabilisés dans l'avis technique sur la circulation (2004, CIMA+)

Qui dit chantier de construction dit aussi circulation de camions et de poids lourds. Il faudrait ajouter cette circulation circonstancielle aux avis techniques pour avoir une idée plus juste de ce qui attend les résidents du quartier pendant les années de construction.

Les camions, tout comme les automobiles produisent plus de gaz d'échappement au ralenti qu'en mouvement.



### ***Qualité de l'air*** **Après les travaux**

L'achalandage estimé du CHUM est d'un peu plus de 12 000 personnes par jour, personnel, étudiants, patients et autres. Parallèlement, on estime qu'il faudrait disposer de 2 250 cases de stationnement pour répondre à la demande.

Quand on sait que l'offre de stationnement est le principal facteur qui détermine le choix entre la voiture individuelle et les transports en commun, on peut croire que plus l'offre de stationnement sera grande, plus il sera tentant de se rendre au CHUM en automobile.

L'augmentation du nombre de véhicules dans les environs du CHUM ralentira la circulation et réduira le niveau de service à plusieurs intersections, augmentant, du coup, la pollution engendrée par les moteurs qui tournent au ralenti.

Le CHUM estime à 400 le nombre de places de stationnement nécessaires pour les patients sur les 1 174 prévues pour le moment. La majorité des places ira donc aux véhicules privés des employés, professeurs, chercheurs et étudiants, comme c'est le cas en ce moment à l'Hôpital St-Luc.

Le CHUM est le seul hôpital situé à 500 mètres de deux stations de métro.

### ***Accès aux soins de santé***

#### **Pendant les travaux**

Les résidants et autres bénéficiaires de soins de santé qui cohabitent dans le centre-ville (personnes itinérantes et toxicomanes, notamment) disposent en ce moment de trois hôpitaux – Hotel-Dieu, Notre-Dame et St-Luc. L'hôpital St-Luc, du fait de son emplacement, est un automatisme pour une majorité de ces personnes.

Le quartier compte une importante population âgée (dans certains secteurs, plus de 50 % des résidants ont 55 ans et plus selon l'étude de caractérisation du milieu de Daniel Arbour & Associés, 2003). Bien que le visage du quartier soit en train de changer, il demeure que plusieurs maisons d'hébergement pour personnes âgées s'y trouvaient en 2003 et s'y trouvent encore. De même, l'étude indiquait que le revenu moyen par ménage se situait autour de 44 000 \$ (en excluant le Vieux-Montréal). Encore une fois, le quartier change, mais les condos se bâtissent beaucoup plus rapidement qu'ils ne trouvent preneurs.

Afin de préserver la qualité de vie des résidants du centre-ville, qui implique une accessibilité aux soins de première ligne, il importe de



préserver l'accès à l'hôpital St-Luc pendant les travaux de construction.

### **Après les travaux**

Les résidents du centre-ville auront-ils encore accès aux soins de santé de première ligne dans le nouveau CHUM? Ou auront-ils supporté des années de construction pour ensuite se voir renvoyer vers un autre hôpital?

### **Accès à la rue De La Gauchetière**

Les derniers plans présentés par le CHUM comprennent un passage piétonnier intégré à l'hôpital. Il s'agit du tronçon de la rue De La Gauchetière compris entre les rues St-Denis et Sanguinet.

Bien que peu achalandé par les automobilistes (cf. Avis technique sur la circulation, CIMA+, 2004), ce tronçon est une voie fréquentée par les piétons et les cyclistes qui veulent éviter les artères à haut débit que sont René-Lévesque et Viger.

De plus, la fermeture de ce tronçon à la circulation automobile, bien que n'ayant pas un impact important sur la circulation automobile (cf. le même avis technique), force le CHUM à situer son débarcadère principal plus au sud, sur Viger. Or, la situation optimale pour un tel débarcadère, du point de vue de la circulation, était, selon la recommandation de CIMA+, à l'intersection de St-Denis et De La Gauchetière.

La rue De La Gauchetière sera fermée aux cyclistes entre St-Denis et Sanguinet, les forçant à emprunter les rues Viger ou René-Lévesque, peu conviviales pour un cycliste, voire dangereuses.

Par ailleurs, le quartier étant largement fréquenté par une population itinérante (proximité de plusieurs sites d'hébergement, dont la Maison du Père et l'Accueil Bonneau), on peut facilement imaginer qu'une rue intérieure pourra représenter un site accueillant où passer la nuit.

Par ailleurs, avec la recrudescence de maladies nosocomiales, un tel passage pourra-t-il se traverser sans risque? À tout moment de l'année?

Ce passage piétonnier sera-t-il fermé la nuit? Et à partir de quelle heure? Forçant les piétons à faire un détour par Viger ou par René-Lévesque. Ou sinon, sera-t-il surveillé la nuit? Ou a-t-on prévu d'y ouvrir un centre d'hébergement pour les personnes itinérantes, rappelant ainsi la vocation première d'un hôpital?



## **SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES**

Pour répondre aux préoccupations des résidants, nous suggérons que :

### **Pendant les travaux**

- l'arrondissement Ville-Marie, conjointement avec la ville-centre et la Société des transports de Montréal, mettent en place un plan de communication informant les automobilistes de la présence de chantiers dans le centre-ville et les encourageant à emprunter les transports en commun ou les transports actifs ou à faire du covoiturage
- le CHUM – St-Luc mette en place un plan d'incitation à utiliser les transports en commun auprès de son personnel
- les cliniques médicales aux abords du chantier mettent également en place un plan d'incitation similaire et, pourquoi pas, conjoint avec le CHUM
- que des itinéraires de contournement soient proposés aux automobilistes
- que la signalisation aux abords du chantier soit en quantité suffisante et non équivoque, tant pour les automobilistes que pour les piétons
- le CHUM exige des entrepreneurs qui répondront aux appels d'offres que les moteurs des camions et poids lourds soient éteints lorsqu'ils sont à l'arrêt sur le chantier ou aux abords de celui-ci
- toutes les mesures soient prises pour limiter la dispersion de poussière dans l'air ambiant, particulièrement pendant les travaux d'excavation
- que le règlement sur le bruit soit renforcé (interdiction avant 7 h le matin)
- la rue De La Gauchetière demeure au domaine public, accessible au public en tout temps, et ne soit pas intégrée au CHUM
- si la rue De La Gauchetière reste ouverte à la circulation, que la localisation du débarcadère principal soit reconsidérée
- qu'un agent de liaison assure la communication entre le chantier du CHUM et les résidants et qu'il puisse traiter les plaintes dans un délai raisonnable.

### **Après les travaux**

- le nombre de place de stationnements soit limité au strict minimum afin de décourager au maximum l'utilisation des véhicules privés
- un corridor piétonnier soit construit entre la station de métro Champ-de-Mars et l'entrée principale du CHUM et que la Station Champ-de-Mars devienne la station Champ-de-Mars-CHUM (ok, pas facile à prononcer, mais on s'habitue)
- le CHUM mette en œuvre un plan intégré et cohérent d'incitation à l'utilisation des transports en commun auprès de son personnel et de ses patients ambulatoires. Ce plan devrait intégrer également les cliniques médicales voisines et contenir un plan de communication pour informer la population que le CHUM a choisi les transports en commun pour la santé de tous
- l'arrondissement Ville-Marie, la ville-centre et la Société des transports de



Montréal soient parties prenantes de ce plan

- le sens de la rue Sanguinet soit vers le nord au delà de René-Lévesque afin d'éviter les bouchons sur Sanguinet où se trouvera l'entrée des ambulances et autres débarcardères de service

## **EN CONCLUSION**

Nous continuons de croire que le projet du CHUM au centre-ville est structurant pour un secteur qui cherche à se revitaliser, mais nous croyons que ce projet doit se réaliser sans jamais perdre de vue la santé, tant des Québécois que des Montréalais qui vivent au centre-ville et qui lui donnent ce caractère distinct. Peu de centres-villes en Amérique du Nord peuvent en effet s'enorgueillir de la mixité telle que nous la vivons ici.

C'est dans un esprit de franche collaboration que nous déposons ce mémoire. Nous croyons sincèrement apporter un éclairage que seuls les résidents peuvent apporter tant ils vivent avec les conséquences des décisions prises souvent par des acteurs bien intentionnés, certes, mais qui n'ont pas à porter jour après jour la poids de leurs décisions.

Nous souhaitons que la réflexion et les suggestions comprises dans ce mémoire puissent trouver un accueil autant chez les promoteurs du CHUM qu'à l'arrondissement Ville-Marie, à la ville-centre et au ministère de la Santé. Sans la collaboration de toutes ces instances, il serait vain de parler d'un "projet de société pour le bénéfice de tous", comme l'annonce le CHUM. Nous avons pris cette promesse au pied de la lettre et avons souhaité y collaborer.